

COMPTE RENDU

SUR

L'ADMINISTRATION

PENDANT L'ANNÉE 1917

Le Conseil d'Etat, pour se conformer à l'art. 66 de la Constitution du 1^{er} mars 1885, a l'honneur de présenter au Grand Conseil son rapport sur l'administration publique en 1917.

Ce rapport est divisé en sept parties, qui correspondent à autant de Départements institués par la loi du 13 novembre 1913 et se suivent dans l'ordre indiqué à l'article 36 de celle-ci, savoir :

- 1^o Département de Justice et Police ;
- 2^o Département de l'Instruction publique et des Cultes ;
- 3^o Département de l'Intérieur ;
- 4^o Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce ;
- 5^o Département Militaire et des Assurances ;
- 6^o Département des Travaux publics ;
- 7^o Département des Finances.

La partie concernant le département de Justice et Police est précédée du rapport du Tribunal cantonal et des rapports des greffiers des Tribunaux de Prud'hommes de Lausanne, Nyon, Payerne, Vevey et Yverdon.

VI. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Université

Au début du semestre d'hiver 1916-17, l'Université a célébré le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, dans une cérémonie à laquelle ont pris part des représentants des Universités suisses et de l'Ecole polytechnique fédérale. Ce jubilé a été marqué en outre par l'Université en conférant le doctorat *honoris causa* à MM. Dr Rossier, Ed. Secretan, van Berchem, Em. Boutroux, Joh. Dierauer, Jak. Wackernagel, A. Schröder, Ch. Gide et Alex. Bach. Ces doctorats ont été solennellement proclamés dans la séance des concours. La même distinction a été en outre conférée à M. Siebenmann et à M. Paul Sarasin, ainsi qu'à M. le professeur Vilfredo Pareto, à l'occasion de son jubilé.

Au cours de l'année 1916-17, l'Université a eu la douleur de perdre deux professeurs ordinaires, M. Henri Narbel et M. Adolphe Combe, qui ont enseigné, le premier, la théologie exégétique du Nouveau Testament, le second, la pédiatrie, avec une distinction à laquelle l'Université a rendu publiquement hommage. La mort nous a enlevé en outre deux professeurs honoraires, M. Jules Gaudard et M. John Berney.

M. F. Guex, professeur extraordinaire à la Faculté des lettres, a donné sa démission pour raison de santé.

L'enseignement de la théologie exégétique du Nouveau Testament a été confié à M. Emile Lombard, privat-docent à l'Université de Neuchâtel, nommé professeur extraordinaire; M. le professeur Walter a été chargé provisoirement d'une partie de cet enseignement. La chaire de théologie pratique a été reconstituée par la nomination de M. G. Chamorel, chargé de cours, en qualité de professeur extraordinaire.

L'enseignement de la pédagogie, réorganisé et développé, a été confié à M. le professeur Millioud et à deux nouveaux chargés de cours, M. Aug. Deluz et M. Jules Savary. MM. Ch. Amaudruz et J. Stadler ont été appelés, avec le titre de lecteurs, à enseigner la correspondance commerciale et administrative à l'École des hautes études commerciales. M. Waldner a été nommé privat-docent à la même école, pour l'enseignement des mathématiques financières.

La direction de l'Institut de police scientifique a été provisoirement remise, pendant le congé d'une durée indéterminée de M. le prof. Reiss, d'abord à M. Jean Burnier, puis, à la suite de sa démission, pour raison de santé, à M. M. Bischoff.

M. Charles Gilliard a repris, à titre de chargé de cours, l'enseignement de l'histoire suisse à la Faculté des lettres.

M. E.-C. Chatelanat a été nommé professeur extraordinaire de l'histoire de l'art.

M. Delay a été chargé provisoirement de l'enseignement de la pédiatrie, et M. Henri Favez a été nommé chargé de cours au laboratoire d'électricité industrielle.

Un nouveau grade a été institué à la Faculté de théologie : celui de bachelier en théologie.

Les relations avec les Universités étrangères à la Suisse ont été nulles. L'Université a été représentée par le Recteur au jubilé cinquantenaire de l'Université de Neuchâtel.

Le nombre des étudiants a subi un fléchissement au semestre d'été, à la suite de la mobilisation. L'Université a pris les mêmes mesures que l'année précédente pour parer aux inconvénients causés par le service militaire. Elle a ouvert ses portes, à des conditions matérielles très larges, à environ trois cents internés français, belges et anglais, inscrits tout particulièrement aux facultés de droit et de sciences. Des cours spéciaux de droit français, de droit belge et d'exploitation des mines ont été organisés à l'usage des internés, avec la collaboration de professeurs internés.

Le comité de patronage a dû venir en aide à un nombre croissant d'étudiants que la guerre a placés dans une situation difficile.

Le Comité lausannois de l'Œuvre universitaire suisse des étudiants prisonniers de guerre a continué à s'intéresser par l'envoi de secours et surtout de livres aux étudiants prisonniers en Allemagne. Il s'est en outre activement occupé de l'organisation et de la direction de l'enseignement secondaire et supérieur organisé pour les internés. Les séances du Comité central de l'Œuvre universitaire ont réuni à plusieurs reprises les présidents des

comités universitaires, et permis ainsi un contact plus fréquent avec les Universités de notre pays. En outre, le Comité central a engagé des pourparlers tendant à établir, à propos de la reconnaissance des titres acquis ou des études faites chez nous par les internés, des relations officielles et suivies avec les universités françaises en particulier.

L'Université a reçu des legs et des dons de feu M. le prof. Jules Gaudard, de feu M^{le} M. Agassiz, de la Société académique pour le comité de patronage et pour l'Œuvre universitaire, de la Société suisse des explosifs, de M. Léon Felde et de M. le prof. Dommer.

Plusieurs sociétés d'étudiants nouvelles se sont constituées : la Société hellénique « Korais », la « Société des étudiants polonais », la « Société des étudiants yougoslaves », et l'« Union académique étrangère », groupant en un seul faisceau toutes les sociétés d'étudiants étrangers.

L'Université a été fréquentée, au semestre d'hiver 1916-1917, par 1441 étudiants, soit 165 de plus qu'au semestre d'hiver précédent, et au semestre d'été par 1057 étudiants, soit 32 de plus qu'en été 1916. Les étudiants internés étaient, en hiver 1916-17, au nombre de 132 immatriculés et de 111 auditeurs, soit au total 243, et en été 1917, de 145 immatriculés et de 153 auditeurs, soit au total 298.

Concours et prix. — M. Jean Roth, théol., reçoit un prix de 100 fr. pour un travail sur *Le Quatrième Evangile*. M. Ch. Masson, théol., reçoit un prix de 150 fr. (*Caractères distinctifs de la connaissance religieuse*). M. Jean Secretan, théol., reçoit un prix de 120 fr. et M. Pierre Gilliard, théol., un prix de 140 fr. pour des travaux sur *François d'Assise*. M^{le} Marguerite Compondu, litt., reçoit un prix de 100 fr. (*Voltaire à Berlin*). M. Agénor Krafft reçoit un prix de 120 fr. (*Action en nullité de mariage*). M. Léon Felde reçoit un prix de Faculté (300 fr.) et le titre de lauréat de l'Université pour un travail sur *La production du blé en Russie*. M. Fiechter-Ramsay, litt., reçoit le prix Follope (100 fr. et médaille), et le prix Whitehouse, avec prix de Faculté de 200 fr. et le titre de lauréat de l'Université, pour un travail sur *Sainte-Beuve et Vinet*.

Bourses. — Neuf étudiants ont bénéficié d'une bourse d'études ; le montant de ces subsides a été de fr. 1550.—

En outre, 62 réductions de finances de cours ont été accordées au semestre d'hiver et 42 au semestre d'été.

Statistique des

	FACULTÉ DE THÉOLOGIE				FACULTÉ DE DROIT				ÉCOLE DES H. E. C.				SCIENCES SOCIALES			
	HIVER		ÉTÉ		HIVER		ÉTÉ		HIVER		ÉTÉ		HIVER		ÉTÉ	
	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs
Vaudois	28	3	18	1	36	7	27	4	12	1	11	1	6	—	7	1
Confédérés	9	—	7	—	37	6	30	1	15	2	17	1	1	—	3	—
Etrangers	2	—	1	—	55	10	66	11	69	4	70	8	33	11	28	2
TOTAUX	39	3	26	1	128	23	123	16	96	7	98	10	40	11	38	3

Récapitulation :

Etudiants au semestre d'hiver	1076	} total 1415
Auditeurs » »	339	
Etudiants au semestre d'été	852	} total 1022
Auditeurs » »	170	

NB. La différence entre cette statistique et celle du d'étudiants se sont

Rapports spéciaux des Facultés.

Faculté de théologie. — Cette année encore, la Faculté de théologie a été éprouvée par la mort d'un de ses professeurs. Le 4 février, après quelques jours seulement de maladie, Henri Narbel était enlevé à l'affection de ses collègues et élèves. Il avait été nommé professeur extraordinaire de la chaire de théologie exégétique du Nouveau Testament en 1904, professeur ordinaire en 1912. Son caractère indépendant, son esprit cultivé, son cœur débordant de miséricorde, sa foi si sereine, le faisaient estimer de tout ceux qui le connaissaient. Il a été remplacé par M. Emile Lombard, docteur en théologie, dont la thèse remar-

étudiants 1916-1917

FACULTÉ DE MÉDECINE				FACULTÉ DES LETTRES				FACULTÉ DES SCIENCES											
HIVER		ÉTÉ		HIVER		ÉTÉ		MATH. & NAT.				PHARMAC.				TECHNIQUES			
Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs
84	—	60	—	36	44	15	15	20	7	15	5	11	—	7	—	90	—	47	—
67	—	56	3	23	25	15	19	14	16	6	5	18	—	11	—	44	—	29	—
97	5	92	2	42	169	46	79	46	29	44	12	9	—	12	—	172	—	112	—
248	5	208	5	101	238	76	113	80	52	65	22	38	—	30	—	306	—	188	—

Internés :

Etudiants au semestre d'hiver	132	} total 243
Auditeurs » » »	111	
Etudiants au semestre d'été	145	} total 298
Auditeurs » » »	153	

catalogue provient du fait qu'un assez grand nombre inscrits tardivement.

quable « De la glossologie chez les premiers chrétiens et des phénomènes similaires, étude d'exégèse et de psychologie », 1910, avait attiré déjà l'attention.

Pour compléter le Conseil de la Faculté, ainsi que pour répondre à un vœu du Synode, la chaire de théologie pratique a été réorganisée. M. le pasteur Colomb, chargé de cours, continuera à donner son enseignement comme par le passé. M. Chamorel a quitté le pastorat ; il a été chargé, en plus des heures qu'il avait déjà, de deux heures de sociologie chrétienne. Il a été nommé professeur extraordinaire.

La mobilisation a nuï à nos étudiants, en empêchant ceux qui sont astreints au service, de suivre les cours du semestre

d'été. Plusieurs d'entre eux sont en retard pour leurs travaux. C'est là le plus grand inconvénient de la mobilisation.

Le nombre de nos étudiants a diminué. Au semestre d'hiver 1916-1917, nous comptons 39 réguliers, 3 auditeurs = 42. Au semestre d'été : réguliers 25, auditeurs 2 = 27. La grande différence entre les 2 semestres provient, pour une part, du fait que tous nos mobilisés ne figurent pas au semestre d'été.

Au cours des trois sessions d'examens un baccalauréat en théologie a été décerné, trois licences. Six étudiants ont passé leurs examens propédeutiques.

Facultés de droit. — Après avoir vu le nombre de ses étudiants et auditeurs tomber au lendemain de la guerre, de 217 (semestre d'hiver 1913-14) et 276 (semestre d'été 1914) à 110 (hiver 1914-1915) et 144 (été 1915), soit au 50 % environ, la Faculté de droit en a compté 202 et 180 pendant les deux semestres de 1916-17. (Ces chiffres comprennent l'Ecole des sciences sociales). Cette augmentation est due en grande partie à l'arrivée à Lausanne d'internés belges et français, qui figurent dans ces chiffres pour 59 au semestre d'hiver 1916-17 et 66 au semestre d'été 1917. De sorte que si l'on déduit ceux-ci qui constituent une augmentation momentanée — on obtient 143 étudiants et auditeurs pour le semestre d'hiver, en augmentation de 33 sur l'hiver 1914-15, et 114 pour le semestre d'été, en diminution de 30 sur l'été 1915. La mobilisation de la 1^{re} division semble expliquer en partie cette diminution. En effet, pour que nos étudiants suisses ne subissent pas trop de retard dans leurs études du fait de leur service militaire, mais ne voulant cependant pas qu'ils fussent dans l'obligation de prendre leurs inscriptions ordinaires pour des cours qu'ils ne pourraient pas suivre, le conseil de la Faculté de droit a décidé de dispenser de celles-ci ceux qui étaient mobilisés pendant ce semestre d'été 1917.

Les candidats aux examens ordinaires ont été au nombre de 62, soit 31 pour la licence en droit et 31 pour le doctorat en droit ; 17 se sont retirés, 5 ont échoué (3 à la licence et 2 au doctorat) ; 40 ont été admis (21 à la licence, 19 au doctorat). Le diplôme de licencié en droit à titre étranger, c'est à dire sans soutenance de thèse, a été décerné à 5 candidats. Une dissertation de licence en droit et deux de licence et doctorat en droit ont été présentées avec succès.

Un travail de concours a été déposé et récompensé par un prix de fr. 120, à M. Agénor Krafft (Action en nullité de mariage).

La Faculté de droit a eu le privilège de célébrer le jubilé de

M. Vilfredo Pareto, professeur ordinaire, le 6 juillet. L'Université avait invité toutes les Universités suisses et étrangères à s'associer à cette manifestation scientifique en l'honneur du savant éminent qui, par des conceptions géniales, a enrichi l'œuvre si belle des Gossen, des Jevons et des Walras en économie politique, mathématique, et qui a créé en sociologie des théories générales ouvrant à cette science des horizons nouveaux. Sous la présidence de M. le recteur de l'Université, une cérémonie d'une imposante simplicité a réuni au palais de Rumine les délégués de nombreuses universités suisses et étrangères, et des adresses sont venues de tous les pays attester à l'illustre jubilaire la réputation mondiale que ses travaux lui ont acquise dans les milieux scientifiques. La Faculté de droit a été heureuse de pouvoir remettre à M. Pareto, à cette occasion, le diplôme de docteur en droit *honoris causa* en témoignage de reconnaissance pour les grands services qu'il lui a rendus par son brillant enseignement et ses remarquables publications, ainsi que par sa collaboration à la création de l'École des sciences sociales, dont il a été un des initiateurs. Les circonstances du moment n'ont pas permis encore de fixer dans le bronze ou le marbre les traits de l'éminent professeur. Mais ce projet recevra sans doute un jour son exécution, car l'œuvre de M. Vilfredo Pareto est de celles qui auront jeté le plus d'éclat sur notre Université.

L'activité de la Faculté de droit a été spécialement caractérisée par l'arrivée d'étudiants internés belges et français, auxquels nous avons été heureux de pouvoir offrir un accueil simple mais cordial.

Afin de leur permettre de faire leurs études, autant que possible conformément à leurs programmes nationaux et à leurs lois et règlements, des cours de droit belge et français ont été immédiatement organisés, en complément des cours de droit français déjà institués précédemment. Ces nouveaux enseignements ont été confiés à des juristes belges et français, internés eux-mêmes, que leurs titres universitaires ou leur situation professionnelle désignaient pour cette tâche difficile. Ce furent MM. Devaux, Mineur, Poupart et Trockay, pour le droit belge, et MM. Deloffre, Guerreaux, Hignesse, Olivier, Padovani et Trystram pour le droit français, en plus des cours de MM. de Tourtoulon et Rougier, professeurs. La collaboration gracieuse et dévouée de ces distingués juristes a complètement justifié la confiance que la Faculté de droit avait placée en eux avec l'ap-

probation de M. le Chef du Département de l'instruction publique et de M. le Recteur de l'Université. Certains de ces cours ont été suivis même par des étudiants non internés.

En présence de l'ensemble du programme des cours, ordinaires et spéciaux, mis à la disposition des internés, M. le Directeur de l'enseignement supérieur en France a déclaré au doyen de la Faculté de droit, au mois de janvier, que le gouvernement français adressait l'équivalence des inscriptions de cours et, en outre, tiendrait compte des certificats et diplômes qui seraient délivrés par elle. Une déclaration analogue a été faite par le gouvernement belge. C'était là un stimulant précieux pour les internés, qui savaient désormais d'une façon certaine que leur travail à Lausanne ne serait pas vain et pourrait avoir son aboutissement normal.

Dès le mois de juillet, une session d'examen a été organisée pour les candidats français. Un candidat s'est présenté avec succès aux examens de licence 2^e année, 1^e et 2^e séries. Rentré dès lors en France, cet étudiant a obtenu de la Faculté de droit de Paris l'équivalence de ses examens passés à Lausanne.

Outre les cours français et belges susmentionnés, des conférences publiques ont été faites, à l'Université, par un interné français, M. Imbert, sur l'impôt sur le revenu en France.

Ecole des sciences sociales. — L'Ecole des sciences sociales a reçu dans l'année 1917 des accroissements importants qui la complètent de façon heureuse et font d'elle un organisme complet et vivant. Elle compte désormais quatre sections, celle des sciences sociales pures, celle des sciences politiques, celle des sciences pédagogiques, et celles des sciences consulaires, cette dernière en commun avec l'Ecole des hautes études commerciales. Les deux sections nouvelles venues ont été inaugurées au mois de novembre 1917 et accueillies par le public avec faveur. La section pédagogique préparera les candidats à l'enseignement secondaire vaudois et leur délivrera le certificat d'aptitudes pédagogiques prévu par la loi ; elle prépare aussi à la licence et au doctorat de pédagogie.

La section consulaire, outre qu'elle permet à l'Université d'être prête à toute éventualité, pour le cas où la Confédération organiserait le consulat de carrière, offrira un précieux appoint de culture aux étudiants qui se destinent aux carrières d'affaires.

Avant l'institution de ces deux sections, l'Ecole des sciences sociales comptait déjà 51 étudiants (plus 13 internés), 9 dans

l'hiver 1916-1917. Elle en a compté un peu moins en été : 41, plus 7 internés. Au début du semestre d'hiver 1917 à 1918 le chiffre s'est élevé à 77, plus 7 internés. Dans le nombre, 9 vaudois et 12 confédérés, tant étudiants qu'auditeurs.

L'Ecole des sciences sociales a eu le plaisir de souhaiter la bienvenue à M. le professeur Deluz, chargé déjà antérieurement d'un cours de pédagogie, après le départ si regretté de notre excellent collègue M. François Guex, et qui enseignera la didactique, — ainsi qu'à M. le professeur Savary qui enseignera la législation scolaire.

Ecole des Hautes Etudes Commerciales. — Les événements actuels n'ont pas modifié sensiblement la fréquentation de l'Ecole des hautes études commerciales qui a compté, au semestre d'hiver, 103 étudiants (103 au semestre d'hiver, 1915-1916) et 108 étudiants au semestre d'été 1917 (101 au semestre d'été 1916).

En plus de ces inscriptions régulières, il y a eu 59 internés belges et français, pour le semestre d'hiver et 69 pour le semestre d'été.

Il a été délivré 9 licences pour la section banque et commerce.

Le premier diplôme d'expert-comptable a été remis, après examens, à un de nos anciens licenciés.

Le nombre des diplômes de l'Ecole est actuellement de 50.

La bibliothèque de l'Ecole a plus de 1560 volumes et la Bibliothèque centrale suisse pour l'enseignement commercial en contient 3600.

Deux lecteurs, MM. J. Stadler et C. Amaudruz, ont été nommés au printemps 1917, pour l'enseignement de la correspondance commerciale allemande et française.

Un privat-docent, M. Michelson, donnera, à partir de 1918, un cours sur les finances orientales et plus spécialement sur les finances russes.

Le fonds des délégations s'est augmenté de la somme de 228 francs ; il atteint actuellement, sans les intérêts, la valeur de fr. 453,50

M. L. Felde, lauréat de l'Université, a fait un don de fr. 300. — à l'Ecole des hautes études commerciales. Cette somme a été attribuée à un fonds spécial. Avec l'Ecole des sciences sociales, l'Ecole des hautes études commerciales s'est occupée de la création de cours du soir et des examens pour les futurs consuls.

La question du chauffage et de l'éclairage a fait renvoyer l'ouverture des cours du soir à des temps meilleurs. Quant à la question consulaire, elle recevra une solution définitive dans le

courant de l'exercice 1917-18. A cet effet, l'école est chargée de créer quelques enseignements nouveaux.

Institut de Police scientifique. — M. le professeur Reiss, directeur de l'Institut, ayant été en congé pendant toute l'année universitaire 1916-17, appelé par le Gouvernement serbe, les cours théoriques et pratiques ont été donnés pendant le semestre d'hiver par M. Burnier, puis, à la suite de la démission de celui-ci pendant le semestre d'été, par M. Bischoff que le Conseil d'Etat a nommé chef des travaux, et auquel il a confié la direction de l'Institut pendant l'absence de M. le prof. Reiss.

Les cours et laboratoires ont été suivis par un certain nombre d'étudiants, suisses et internés, des facultés de droit, de médecine et des sciences. Deux de ces étudiants ont subi avec succès des examens.

Pendant l'année, l'Institut a exécuté un certain nombre de travaux et expertises pour les Juges de paix, Juges d'instruction et Tribunaux tant vaudois que de plusieurs cantons suisses.

Il va sans dire que, du fait de la guerre, les rapports de l'Institut avec l'étranger sont devenus rares.

Faculté de médecine. — Le conseil de la Faculté a tenu pendant le semestre d'hiver 1916-17, 5 séances, pendant le semestre d'été 7 séances, au cours desquelles il a accepté 27 thèses de doctorat.

La Faculté a été douloureusement frappée par la mort du professeur Dr Adolphe Combe, qui avait rendu à l'Université les plus grands services par son enseignement remarquable.

M. le Dr Jules Taillens, professeur extraordinaire de médecine, a été appelé, sur les propositions de la Faculté, à occuper la chaire de clinique infantile.

M. le Dr Christophe Socin, de Bâle, a été appelé comme professeur d'anatomie pathologique à remplacer M. le professeur Dr H. Beitzke, démissionnaire.

La Faculté ayant entendu les leçons d'épreuve de MM. les Drs Narbel et Wanner, ces deux messieurs ont été autorisés à faire des cours à titre de privat-docent à la Faculté, M. Narbel sur la dermatologie et les maladies vénériennes, M. Wanner sur la médecine interne.

La Faculté a tenu les sessions habituelles des examens. En outre elle a fait passer un examen spécial pour un interné français.

Comme suite au décret du 15 mai 1917 allouant un crédit de

18,500 fr., un auditoire spacieux a été aménagé à l'Hopital cantonal pour l'enseignement de la médecine et des laboratoires sont en voie d'achèvement.

Un **service de chimie** a été créé à titre d'expérience et pour une année et placé sous la direction du professeur Dr P. Dutoit et du Dr Parchet comme chimiste.

POLICLINIQUE DE L'UNIVERSITÉ

Nombre des *étudiants* au semestre d'été 1917 26
 » » » d'hiver 1917-1918 .. 41

Consultations.

Année	Nombre des malades de la consultation générale	Nombre des consultations	Moyenne des consultations par jour ouvrable	Vaccinations	et revaccinations	Teint	Tuberculose	Gynécologie	Maladies nerveuses	Larynx et nez
1917	7864	49,869	160	357	1273	3965	10,300	1966	218	548

Visites à domicile.

En 1916 2395 visites 900 malades
 En 1917 2592 » 722 »

Des 7864 malades soignés à la visite générale, 5953 habitaient Lausanne, 1911 venaient du dehors.

Les *dépenses* ont atteint fr. 22,257.65 (fr. 20,356.40 en 1916), dont il y a lieu de déduire le montant des finances d'inscription des étudiants :

Traitement et entretien des diaconesses	Fr.	6200.—
Traitement du directeur et des assistants	»	5500.—
Budget du directeur, pour achat d'instruments, fourniture de médicaments et objets de pansements	»	9665.95
Economat (impression, insertions, reliures, papiers, mobilier, fournitures diverses	»	2891.70
	Fr.	<u>22257.65</u>

non compris les frais de chauffage, d'éclairage, d'eau, et conciergerie, d'entretien des locaux, sis dans le bâtiment, à la Solitude n° 19.

Faculté des lettres. — Comme dans l'année précédente, le nombre des étudiants a été satisfaisant, bien que la marche régulière de leurs études ait été profondément troublée par la mobilisation. Les sessions d'examens ont été normales quant au nombre des candidats, leurs résultats satisfaisants.

M^{lle} E. Binder a vu sa thèse sur *Malwida von Meysenberg und Friedrich Nietzsche* acceptée pour le doctorat ; la soutenance s'en est faite sur manuscrit par faveur exceptionnelle, vu les circonstances.

Cours. — M. A. Taverney, nommé professeur extraordinaire à la succession de M. J. Bonnard, a commencé ses cours au mois de novembre et fait sa leçon inaugurale le 16 janvier, M. G. Bonnard, nommé privat-docent d'anglais, a été installé au mois de juin ; M. E. Vittoz a fait en été un cours libre sur le vocabulaire français, et M. Richard, agrégé de l'Université de France, interne militaire, a obtenu l'autorisation de faire un cours libre d'histoire de 2 heures, à l'usage exclusif des internés dès le semestre d'été. M. Munier-Jolain a continué le sien sur l'éloquence du barreau en France.

Enfin, M. G. Bonnard, privat-docent, mobilisé au semestre d'été n'a pu faire son cours, et M. Ch. Gilliard a dû aussi renoncer à faire le sien pour la même période.

Publications dans le sein de la Faculté : *Les Epodes d'Horace*, par M. Frank Olivier.

Faculté des sciences. — La vie de la Faculté a été presque normale pendant cette année, le nombre des étudiants étant en augmentation sur celui de l'année 1915-1916. Cette augmentation est particulièrement sensible pour l'Ecole d'ingénieurs, et pour les laboratoires des sciences physiques.

Des internés français et belges au nombre de (21) et (23), ont fréquenté les cours et laboratoire de la Faculté. Ce nouvel élément a été accueilli avec plaisir par les professeurs et les étudiants et les relations réciproques ont été particulièrement agréables et courtoises.

Le corps enseignant de la Faculté n'a pas subi pendant cette année d'autre modification que le départ de M. Wild, privat-docent.

Le conseil de la Faculté a tenu 5 séances, consacrées tout spécialement à la discussion du règlement général de l'Université et à l'élaboration des nouveaux programmes des certificats d'études de licence, de doctorat et de diplôme. Les transformations sont condensées dans un nouveau règlement approuvé par l'Uni-

versité et par le Département de l'instruction publique, en date du 3 août 1917. La Faculté compte que l'introduction des certificats d'études, pour l'établissement desquels on a tenu compte des expériences faites en France depuis une quinzaine d'années, facilitera les étudiants dont les études ne seront plus soumises à un cadre aussi rigide et relèvera encore le niveau des examens. La première session d'examens de certificats d'études a eu lieu en octobre 1917.

La création du diplôme de géologue-prospecteur a été admise par le Conseil d'Etat.

L'Université a décerné les grades et diplômes suivants sur proposition de la Faculté : doctorat ès-sciences 12 ; licence ès-sciences physiques et mathématiques 3 ; licence ès-sciences physiques et naturelles 1 ; diplôme de chimistes 5.

Un interné français a obtenu le certificat d'études après examens subis suivant le programme des facultés françaises.

Laboratoire de chimie · La fréquentation des laboratoires est donnée ci-dessous :

	inorganique		organique	
	Hiver	Ete	Hiver	Ete
Ingénieurs-chimistes	20	15	4	10
Chimistes-analystes	5	3	6	4
Chimistes	2	4	7	6
Etudiants en sciences	5	4	5	—
» pharmacie	8	11	29	19
» en médecine	56	58	—	—
Candidats au doctorat	—	—	5	5
	96	95	53	44
Internés	4	2		
	100	97		

Ecole de pharmacie. — Les cours et laboratoires ont été fréquentés par 38 étudiants au semestre d'hiver et par 31 au semestre d'été. Les chiffres correspondants pour l'exercice précédent sont 35 et 30. Il y a donc une légère augmentation.

La nationalité de nos étudiants donne lieu à des remarques semblables à celles faites dans le rapport pour l'année 1915-1916. Le nombre des étudiants suisses oscille autour du maximum possible, celui des étrangers reste bas.

Comme précédemment, l'Ecole de Lausanne compte, de tous

les établissements similaires de la Suisse, le plus grand nombre d'étudiants. 14 étudiants ont subi avec succès les épreuves pour l'obtention du brevet fédéral de pharmacien et 8 ont obtenu le diplôme de pharmacien de l'Université (licence).

Il ressort de la statistique publiée par le Service suisse de l'Hygiène publique pour l'année 1916, que 74 étudiants se sont présentés en Suisse aux différents examens fédéraux de pharmacie. Sur ce nombre, 65 ont réussi et 9 ont échoué. Le siège de Lausanne participe à ce total avec 25 étudiants dont 21 ont réussi.

Le tableau ci-dessous indique l'origine et le nombre des étudiants en pharmacie.

	Semestre d'hiver		Semestre d'été	
	Messieurs	Dames	Messieurs	Dames
Vaud	9	2	4	3
Berne	8	—	2	—
Valais	6	—	5	—
Fribourg	1	—	1	—
Neuchâtel	1	—	—	—
Schaffhouse	1	—	1	—
Tessin	1	—	1	—
Thurgovie	—	—	1	—
Russie	2	—	3	1
Bulgarie	1	—	1	—
Danemark	1	—	1	—
Luxembourg	1	—	1	—
Portugal	1	—	1	—
Grèce	2	—	2	—
Turquie	1	—	1	—
Serbie	—	—	1	—
Syrie	—	—	1	—
Totaux	36	2	27	4

Ecole d'ingénieurs. — Le nombre des élèves réguliers était de :

278	à l'ouverture du semestre d'hiver	1917-18
332	»	»
253	»	»
243	»	»
		1916-17
		1915-16
		1914-15

	1916-17	1917-18
1 ^{re} année	129	96
2 ^e »	78	73
3 ^e »	70	61
4 ^e »	55	48
	<u>332</u>	<u>278</u>

Nationalité des étudiants de 1^{re} année: Vaudois, 30; Confédérés, 16; Russes, 5; Français, 2; Grecs, 8; Egyptien, 1; Autrichien 1; Espagnol, 1; Persans, 2; Turcs, 9; Italien, 1; Serbes, 6; Arménien, 1; Hollandais, 3; Belge, 1; Polonais, 5; Danois, 1; Chilien, 1; Allemand, 1; Luxembourgeois, 1.

Titres présentés par les candidats à l'admission à la 1^{re} année, en octobre 1917: Certificat de sortie du Cours de mathématiques spéciales, 24; Baccalauréat ès-sciences de Lausanne, 25; Baccalauréat français, 3; Maturité de Zurich, 1; Maturité technique de Genève, 7; Elèves doublant l'année, 14; Ecole polytechnique fédérale, 6; Université de Bruxelles, 1; Examen d'admission, 3; Maturité de Bâle, 1; Maturité bernoise (Porrentruy), 1; Université de Belgrade, 2; Baccalauréat latin-mathématiques de Lausanne, 3; Maturité de Winterthour, 1; Maturité réelle de Genève, 1; Maturité hollandaise, 1; Baccalauréat sciences-langues, Lausanne, 2.

Nationalité des élèves du Cours de mathématiques spéciales: Vaudois, 2; Confédérés, 4; Arménien, 1; Grecs, 10; Argentins, 2; Belges, 6; Bulgare, 1; Brésilien, 1; Haitien, 1; Turcs, 3; Français, 1; Serbe, 1. Total: 33.

Les candidats aux examens de sortie du cours de mathématiques spéciales étaient au nombre de 40 en 1916 et de 31 en 1917.

En 1916, 27 candidats ont obtenu le diplôme d'ingénieur et 47 en 1917 sur 50 candidats, soit 22 constructeurs, 11 mécaniciens, 9 électriciens et 5 chimistes.

En 1916, 55 candidats se sont présentés à l'examen propédeutique et 75 en 1917, en deux sessions, dont 61 ont été admis.

Le prix *W. Greuter* n'a pas été délivré en 1917.

Un *laboratoire pour l'essai des matériaux* a été installé, il exécute aussi des travaux pour le compte du public.

La *Section des géomètres* qui prépare les candidats au diplôme fédéral de géomètre du registre foncier, a compté 13 étudiants, dont 5 au 1^{er} semestre, 5 au 2^e et 3 au 3^e.

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE

Personnel. — Le personnel n'a pas subi de modification pendant l'année 1917. Un bibliothécaire a dû interrompre son travail pendant 19 jours par cause de maladie. Un autre a été mobilisé pendant 33 jours et un surveillant de salle pendant 182 jours.

Contrôle des achats et abonnements pour l'Administration cantonale et les Services universitaires. — Au 31 décembre 1917, la Bibliothèque cantonale exerçait le contrôle sur 328 abonnements (361 en 1916) destinés à l'Administration cantonale et aux Services universitaires, donnant un total de 5527 fascicules inscrits au catalogue des périodiques (5550 en 1916).

Outre les abonnements à l'année, la Bibliothèque cantonale a acheté et catalogué 518 (467) volumes, 107 (384) brochures et 1 (4) carte.

Les abonnements et achats pour l'Administration et l'Université représentent une somme totale de fr. 11,927.33 (fr. 12,791.45), sur laquelle il a été obtenu des remises pour une somme de fr. 850.77 (562.93). L'augmentation des remises, malgré la diminution du montant total des achats, provient du fait que nos libraires nous ont tenu compte des différents cours du change.

Compte de chèques et virements postaux. — Ce compte bouclait au 31 décembre 1917 par un solde actif de fr. 120.20. Il a été utilisé pour 43 paiements de sommes dues par des lecteurs à la Bibliothèque cantonale et 10 fois par celle-ci pour paiements de notes par chèques et virements.

Déprédations de livres. — Plusieurs volumes prêtés à des lecteurs peu soucieux de respecter les livres des bibliothèques publiques ont été rendus annotés, tachés ou abimés. De ce fait, il a été infligé des amendes et plusieurs ouvrages ont dû être remplacés. Signalons le cas du baron d'E., sujet russe et littérateur, qui avait annoté et souligné le volume *J'accuse*. Ce per-

sonnage a été pris sur le fait quelque temps plus tard, pour des améliorations de livres, à la Bibliothèque nationale de Paris.

Propositions d'achats de l'Université. — L'Université a été invitée à formuler ses propositions avant le 1^{er} octobre. Sept professeurs seulement ont fait parvenir leurs desiderata pour une somme totale de fr. 1,786.10. Les Facultés de Médecine et de Théologie n'ont fait aucune proposition.

Les ouvrages demandés ont tous été commandés et les professeurs intéressés seront renseignés sur le résultat des achats par l'envoi de bulletins de prêt avec les cotes de classification.

Révisions, recollement et nettoyages. — La Bibliothèque a été fermée au public du 30 juillet au 8 septembre inclusivement. Pendant cette période, il a été procédé à la révision et au recollement de la fin des lettres R et S, de la lettre V et d'une partie de la lettre P.

Les trois dernières semaines de fermeture ont été consacrées au nettoyage complet des locaux. Ce travail a été fait en grande partie par les surveillants de salle.

Le 22 août, la Bibliothèque a été ouverte au public pour le prêt des livres à domicile. Pendant cette journée, il a été remis 339 volumes à 68 emprunteurs, soit 10 professeurs à l'Université, 2 pasteurs, 1 préparateur, 2 maîtres secondaires, 24 étudiants, 5 internés et 24 particuliers. Un professeur a pris à lui seul 123 volumes.

Dans ces chiffres sont compris l'expédition de 12 paquets contenant 25 volumes.

Les catalogues imprimés et sur fiches ont été mis à la disposition du public les 20 et 21 août, de 9 heures à midi; 33 personnes se sont présentées.

Cours de vacances. — Nous avons prêté 400 volumes aux organisateurs de ces cours, et mis ces derniers au bénéfice de l'article 45 du règlement autorisant le prêt des romans dans des cas déterminés. Le prix du bulletin d'inscription, remis aux auditeurs de ces cours, reste fixé à 50 centimes. Les livres prêtés par les Cours de vacances sont insuffisamment surveillés; plusieurs sont rentrés en mauvais état.

Expédition de livres. — La Bibliothèque cantonale a expédié dans le canton, à des particuliers, 491 (591) paquets, soit 919 (1050) volumes et 67 (50) paquets, 111 (104) volumes à 13 (9) bibliothèques suisses.

De son côté, la Bibliothèque a emprunté 52 volumes à 12 bibliothèques suisses et 5 volumes à 1 bibliothèque étrangère.

Désinfection, réparations. — Le personnel a passé 141 volumes à l'étuve de désinfection et en a réparé 85.

Entrées. — Les registres de contrôle accusent l'entrée de 844 (1553) volumes, 8104 (8364) brochures, chiffres dans lesquels sont compris les fascicules des publications périodiques et des journaux, et de 63 (109) cartes.

Fréquentation. — Elle a atteint un total de 42,665 personnes (46,648 en 1916), soit 9660 (9909) pour le prêt et 33,005 (36,739) pour la consultation. Novembre accuse la plus forte fréquentation avec 5556 personnes (1135 pour le prêt et 4421 pour la consultation).

Au cours de l'année :

5	journées	ont	fourni	un	total	supérieur	à	250	lecteurs
52	»	»	»	»	»	»	»	200	»

La salle de lecture s'est trouvée insuffisante au cours de 244 séances de consultation sur un total de 524 séances.

Recettes. — Les recettes se montent à 641 fr. 95, soit 32 fr. 70 pour indemnités de détériorations ou remplacements de volumes, 103 fr. vente des catalogues, 183 fr. 90 vente des bulletins d'inscription, 319 fr. 70 produit des amendes et 2 fr. 65 intérêt du compte de chèques postaux.

Les formulaires de cautionnement ont produit 120 fr. 40, somme qui a été versée à la recette du timbre.

Service du soir. Fermeture. — Le service du soir, déjà réduit depuis 1914 à deux séances hebdomadaires pendant le semestre d'hiver, a dû être complètement suspendu en 1917 par suite du manque de combustible.

L'Université ayant interrompu ses cours du 24 décembre 1917 au 22 janvier 1918, le bâtiment de Rumine n'a plus été chauffé et la Bibliothèque cantonale fermée au public pendant le même laps de temps. Toutefois, le service du prêt à domicile a fonctionné deux fois par semaine, l'expédition des livres faite tous les jours et le service administratif assuré par tout le personnel.

Reliure. — Il a été relié 1608 volumes pour un montant total de 6072 fr. 70.

Travaux divers. — L'importante collection des Brevets internationaux a été classée et pourra dès à présent être consultée

par les intéressés. Cette collection, qui nous est remise par le Département de l'Agriculture et du Commerce, compte à ce jour plus de 76,000 brevets.

La salle D a été complètement aménagée à nouveau et tous les rayons nettoyés avec l'absorbe-poussière.

MOUVEMENT DU LIVRE

a) SERVICE DE CONSULTATION

Mois	Nombre des volumes consultés	
	1917	1916
Janvier	3606	4884
Février	3784	3223
Mars	4642	2837
Avril	4108	1945
Mai	4098	3014
Juin	3583	2506
Juillet	3628	2714
Août-Septembre	2366	1863
Octobre	3700	4882
Novembre	3709	4859
Décembre	2613	3549
Total des volumes consultés	39837	36276

Dans ces chiffres ne sont pas compris les volumes déposés dans la salle de lecture et qui sont à la libre disposition des lecteurs.

b) SERVICE DE DISTRIBUTION

Mois	Nombre des volumes distribués	
	1917	1916
Janvier	1100	1059
Février	1059	1102
Mars	1238	1135
Avril	928	946
Mai	968	1068
Juin	996	890
Juillet	776	857
Août-Septembre	918	925
Octobre	963	1056
Novembre	1185	1302
Décembre	1027	1199
Total des volumes distribués	11158	11539

Consultation pendant le service du soir.

	Nombre total des lecteurs	
	1917	1916
Janvier	107	109
Février	71	106
Mars	88	56
Novembre	—	147
Décembre	—	120
Total	266	538

ARCHIVES CANTONALES

Le personnel des Archives cantonales n'a pas subi de modification en 1917. M. H. Jomini, sous-archiviste, a été appelé au service militaire pendant quatre mois, mars à août. En son absence, M. P. Burnand a été occupé au bureau à des répertoires d'état-civil.

Le travail a consisté : à faire l'analyse de 2600 parchemins relatifs au Chapitre de la Cathédrale de Lausanne, des registres de notaires de Lausanne des XIV^e et XV^e siècles, le triage et le groupement de la correspondance considérable de la période de la République helvétique, de 1798 à 1803, la confection du répertoire des registres d'état-civil de Prilly et des registres des paroisses d'Ormont-dessous et d'Ollon, l'inventaire de la collection Dumur, enfin la copie, aux archives de l'Etat de Berne, de la liste des personnes naturalisées vaudoises dans le courant XVIII^e siècle.

Les Archives cantonales ont reçu et classé la très importante collection des archives de l'Académie de Lausanne, de 1547 à 1890 ; ce fonds est pourvu d'un inventaire détaillé, à la disposition du public, et mis en toute sécurité.

Elles ont reçu de la commune de Payerne à titre de dépôt, et inventorié 150 registres de notaires allant du XIV^e au XIX^e siècle, ainsi que neuf registres de notaires de la commune de Vuillebœuf, et des communes de Villars-sous-Yens et d'Etoy leurs

plus vieux parchemins. Elles sont rentrées en possession de deux anciennes grosses de reconnaissances de la commune des Clées.

M. le colonel Jules Dumur a bien voulu faire don des manuscrits et des brochures de feu le président Benjamin Dumur, sur l'histoire du canton de Vaud (Lausanne et Lavaux exceptés). Cette précieuse collection a été groupée d'une manière distincte avec catalogue spécial, et le public est heureux de pouvoir bénéficier à son aise du fruit des recherches du vénéré historien.

Différentes recherches ont été faites, entre autres sur la fabrique de poterie de Nyon, sur la famille du major Davel, et sur d'assez nombreuses questions de généalogies. Le nombre des journées de consultation a été 1100, inférieur à celui des deux dernières années, mais la correspondance a sensiblement augmenté ; elle a été de 300 lettres expédiées.

Les Archives cantonales vaudoises ont été en rapport avec les Archives fédérales, celles de Bâle, Berne, Genève, Fribourg, la Bibliothèque cantonale de Fribourg, la Bibliothèque royale de Berlin. Les municipalités d'Aigle, de Moudon, de Nyon, de Payerne, de Romainmôtier et de Villeneuve ont eu l'amabilité d'envoyer à titre de prêt différents documents remis en consultation au public.

Après inspection locale, des consultations ont été fournies au Tribunal cantonal pour le triage des archives du tribunal de district de Payerne et de celles de la justice de paix de Vevey. L'inspection des archives communales a été commencée et 31 communes ont été visitées, 10 avaient des archives en mauvais état de conservation, et des mesures ont été demandées pour l'amélioration de la situation. Les plus importantes ont des inventaires plus ou moins méthodiquement dressés.

D'autres archives communales ont été examinées par MM. les préfets de Lausanne, Vevey, Morges, Cossonay, Avenches. Des particuliers, MM. Isabel et Campiche, notamment, ont classé de leur côté les archives d'un certain nombre de communes. M. Isabel a bien voulu remettre aux Archives cantonales le double de son inventaire des archives de la commune d'Ormont-dessus.
